

Séance du 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE ES NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNEE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNEE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. DESAUNAY Jacques - Mme BUSNEL Claudine - M. TROUCHARD Michel - M. CHEVALIER Philippe - Mme BEUREL Marie-Claire - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine - M. GUERIN Morgan - Mme LEPOURRY Dominique - M. LE MASSON Stéphane – Mme MAYEUX Fabienne – M. LE MEUR Patrice.

Absents : Mme HAISE Sophie

Secrétaire de séance : M. DESAUNAY Jacques

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

M. DESAUNAY Jacques a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 à l'unanimité.**

DCM 2024-36

Objet : Acquisition ETAT des parcelles ZA n°112 n°113 n°125 n°213 n°215

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de RN 176 (mise à 2X2 voies) sur le secteur de RANCE-CHENAIE, travaux déclarés d'utilité publique par arrêté inter préfectoral en date du 03 février 2020, une enquête parcellaire été effectuée.

A ce titre, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne en vue de la cession à l'Etat, Ministère de la Transition Ecologique ci-après, propriété de la Commune :

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
ZA	112	terre	Domaine De La Tableon	460	13	a	460	b	1697
ZA	113	terre	Domaine De La Tableon	1100	12	a	1100		
ZA	125	terre	Les Falaises	2270	2	a	573		
ZA	213	terre	Domaine De La Tableon	205	11	a	205		
ZA	215	terre	Domaine De La Tableon	238	14	a	238		
Total en m ²							2576		

Une cession amiable est proposée moyennant le prix global de MILLE SIX CENT VINGT TROIS EUROS (1 623 €).

Vu la nécessité de ces acquisitions par l'Etat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de donner son accord pour la cession à l'Etat, Ministère de la Transition Ecologique, des parcelles ci-après :
 - Emprise de 460 m2 dans la parcelle ZA 112 ;
 - Emprise de 1 100 m2 dans la parcelle ZA 113 ;
 - Emprise de 573 m2 dans la parcelle ZA 125 ;
 - Emprise de 205 m2 dans la parcelle ZA 213 ;
 - Emprise de 238 m2 dans la parcelle ZA 215 ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer la promesse de vente proposée par la DREAL, ainsi que l'acte administratif de cession à intervenir, aux conditions fixées dans la promesse de vente ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à la réalisation et au règlement de cette cession.

DCM 2024-37

Objet : Remboursement des frais engagés par l'association JDN

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle s'est historiquement engagée à offrir les coupes à l'association Jogging Détente Nonaisienne (JDN) dans le cadre de leur course annuelle.

L'association JDN ayant déjà acheté les coupes pour un montant de 79 TTC, le Maire propose aux membres du Conseil de rembourser les frais engagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** le remboursement des frais engagés par l'association pour l'achat de coupes.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalité de ce dossier.

DCM 2024-38

Objet : Convention de financement – Dispositif d'aides aux communes sur le déficit foncier – Îlot Jacques Cartier – SMA

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2024-13 en date du 13 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la vente par l'Etablissement Public Foncier auprès d'Emeraude Habitation des parcelles AB0175 et AB028 dans le cadre de l'opération « îlot Jacques Cartier ».

La délibération prévoyait le versement par la commune de LA VILLE ES NONAIS l'Etablissement Public Foncier de Bretagne d'une subvention complément de prix d'un montant QUATRE-VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUINZE EUROS ET NEUF CENTIMES (88 415.09 € EUR), destinée à compenser la différence entre le prix de cession à l'acquéreur et le prix de revient, pour soutenir l'acquéreur dans la réalisation de son projet.

Il s'avère le prix définitif de cette subvention complément prix s'élève à QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT VINGT EUROS ET VINGT CENTIMES (81 120.20 € EUR).

Séance du 9 octobre 2024

Par le biais d'une convention dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), SAINT-MALO AGGLOMERATION peut aider financièrement les communes à supporter le montant du déficit foncier.

Vu L'article L 1111-10 du CGCT prévoit que toute collectivité ou tout groupement de collectivités, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, doit assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Le plan de financement actualisé s'établit comme suit :

DEPENSES		
<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Prix de cession EPF</i>	81 120,20	100%
TOTAL	81 120,20	100%
RECETTES		
<i>Financiers</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Département	50 000,00	62%
SMA	15 000,00	18%
Fonds propres	16 120,20	20%
TOTAL	81 120,20	100%

Compte tenu du plan de financement actualisé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la somme de 15 000.00 € à SAINT-MALO AGGLOMERATION dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** une subvention auprès de SMA d'un montant de 15 000.00 € € ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention financement relatif aux modalités de versement de la participation financière de SMA dans le cadre du Dispositif d'aides aux communes sur le déficit foncier pour l'opération « îlot Jacques Cartier ».

DCM 2024-39

Objet : Demande de subvention – Région

Délibération annulée et reportée.

DCM 2024-40

Objet : Convention d'Occupation du domaine Public – déploiement de la télérelève – pose de relais – Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie a été saisie par le Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort nous demandant l'autorisation d'utiliser nos supports d'éclairage public (candélabres) pour le déploiement de boîtiers dits « répéteur » afin de permettre la télérelève des compteurs d'eau.

La présente convention se présente comme une convention d'occupation domaniale autorisant à occuper le domaine public (les candélabres d'éclairage public affectés à un service public et propriété d'une personne publique selon les critères classiques de définition du domaine public) pour installer les répéteurs,

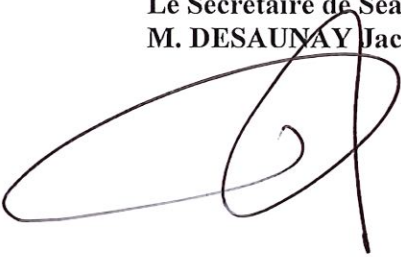
Ces répéteurs apparaissent comme équipements utiles au service public de distribution d'eau potable et que ce déploiement est d'intérêt général, il est proposé à l'Assemblée ladite convention avec une redevance d'occupation du domaine public de 0.10€ par répéteur installé et par an au bénéfice de la Collectivité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention annexée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Secrétaire de Séance
M. DESAUNAY Jacques



Le Maire
Jean-Malo CORNEE



Séance du 9 octobre 2024

Jean-Malo CORNEE, Maire



Jacques DESAUNAY, 2^e Adjoint

Florence CONTIN, 1^{ère} Adjointe



Claudine BUSNEL, 3^e Adjointe



TROUCHARD Michel, 4^e Adjoint



CHEVALIER Philippe



BEUREL Marie-Claire



LE MEUR Patrice



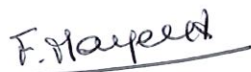
LECOULANT Sylvain



LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine



MAYEUX Fabienne



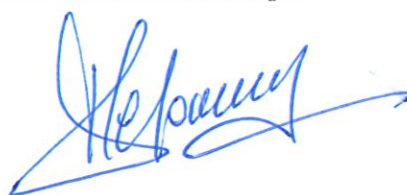
GUERIN Morgan



HAISE Sophie

Absente

LEPOURRY Dominique



LE MASSON Stéphane